

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Onzième session de la Conférence des Parties
Gigiri (Kenya), 10 – 20 avril 2000

Interprétation et application de la Convention

ASSISTANCE AUX AUTORITES SCIENTIFIQUES POUR L'AVIS DE COMMERCE NON PREJUDICIABLE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. La résolution Conf. 10.3 encourage:

les Parties, le Secrétariat et les organisations non gouvernementales intéressées à organiser et appuyer des ateliers et des séminaires conçus expressément pour améliorer la mise en œuvre de la CITES par les autorités scientifiques.
3. En 1998, l'Union mondiale pour la nature (UICN) a pris une mesure importante dans le sens de la disposition susmentionnée; le Secrétariat lui est très reconnaissant pour avoir pris cette importante initiative. En octobre 1998, l'UICN a organisé à Hong Kong, avec un appui financier de sources externes, un atelier sur la formulation par les autorités scientifiques des avis de commerce non préjudiciable.
4. Le Secrétariat a fait un rapport sur les résultats de cet atelier à la 41^e session du Comité permanent (voir le document Doc. SC. 41.3, Annexe 6).
5. Reconnaissant que les résultats de cet atelier ne sont qu'un premier pas dans un long processus, le Secrétariat a expliqué au Comité permanent l'importance de convoquer un second atelier en 1999 pour développer les lignes directrices sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable. Le Secrétariat a proposé qu'après le second atelier, un manuel fondé sur les informations émanant des deux ateliers soit préparé et envoyé aux autorités scientifiques. Le Comité permanent a accepté la proposition du Secrétariat et a alloué CHF 70.000 sur le fonds d'affectation spéciale pour l'organisation de l'atelier.
6. Le second atelier, organisé par l'UICN par contrat avec le Secrétariat et avec un appui financier supplémentaire des Etats-Unis d'Amérique, a eu lieu à Cambridge, Royaume-Uni, en octobre 1999.
7. Le projet de manuel sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable qui a résulté de cet atelier est présenté à la Conférence des Parties dans le document Inf. 11.3.
8. Le Secrétariat a l'intention de développer ce projet de manuel en étroite coopération avec l'UICN.
9. S'il est très utile dans sa démarche générale, le projet de manuel pourrait être amélioré pour être plus utile aux autorités scientifiques de certains pays ou (sous-)régions. C'est la raison pour laquelle il a été préparé dans sa forme actuelle.
10. Le Secrétariat a l'intention d'organiser, en étroite coopération avec l'UICN, plusieurs ateliers dans certains pays ou régions.
11. Un programme de travail à cet effet est présenté en annexe au présent document.
12. Sur les six ateliers proposés en annexe, un aura lieu au second semestre de 2000, deux en 2001, deux en 2002 et un au début de 2003 – peut-être dans un ordre différent de celui indiqué dans l'Annexe car l'ordre dépendra de considérations logistiques et climatologiques.

13. Les domaines sélectionnés sont ceux pour lesquels le Secrétariat sait qu'il y a un commerce important, des problèmes dans la formulation des avis de commerce non préjudiciable et d'autres problèmes d'application. Parallèlement, le Secrétariat s'est efforcé de couvrir tous les grands groupes qui font l'objet d'un commerce.
14. Le Secrétariat comprend que de nombreuses Parties pourraient être déçues que leur région n'ait pas été sélectionnée pour y tenir un atelier. Il espère cependant que la Conférence des Parties comprendra le choix qui a été fait et reconnaîtra que toutes les Parties ne peuvent pas participer à ce programme en même temps.
15. Le Secrétariat entend communiquer régulièrement aux Parties des matériels actualisés sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable, comme ceux dont il est question ci-dessous aux points 18 et 19.
16. Si la formulation des avis de commerce non préjudiciable est une tâche essentielle des autorités scientifiques, d'autres tâches leur sont confiées par les résolutions et les décisions de la Conférence des Parties. Le Secrétariat a l'intention d'en discuter durant l'atelier susmentionné.
17. Pour cela, le Secrétariat préparera un manuel traitant des diverses tâches et des matériels d'identification spécifiques sur les espèces commercialisées par certains pays ou (sous-)régions.
18. Chaque atelier, d'une durée d'une à deux semaines, aura lieu dans un Etat Partie de la (sous-)région concernée, à déterminer ultérieurement.
19. La liste des Parties mentionnées comme participants potentiels aux ateliers est provisoire; en principe, elle comprend des Parties pour lesquelles le Secrétariat a l'intention de fournir une assistance financière pour le voyage et les frais de subsistance.
20. Au cours des ateliers, les exposés seront faits par des membres du Secrétariat et des autorités scientifiques des Parties participant, et par des spécialistes des taxons commercialisés, si possible sélectionnés dans les groupes de spécialistes pertinents de l'UICN/CSE et/ou au sein du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes. S'il y a lieu, le Secrétariat demandera aux pays d'importation d'y participer.
21. Là où ce sera nécessaire, l'interprétation simultanée sera assurée dans les langues de travail pertinentes de la Convention et/ou les langues des pays impliqués.
22. Comme indiqué au point 10, le Secrétariat et l'UICN travailleront en étroite collaboration. L'UICN inclura la formulation des avis de commerce non préjudiciable dans ses propres programmes régionaux comme approprié, bien que cela n'apparaisse pas dans l'Annexe.
23. Le Secrétariat NE DEMANDE PAS à la Conférence des Parties d'approuver le détail de ce programme de travail. Il demande seulement aux Parties d'approuver les grandes lignes du programme et les postes budgétaires qui le couvrent.
24. Pour 2000, le Comité permanent a déjà approuvé un budget de CHF 70.000 pour ce travail.
25. Pour 2001 et 2002, un budget annuel de CHF 150.000 est demandé dans le budget présenté dans le document Doc. 11.10.3 pour réaliser cette tâche importante. S'il doit dépendre uniquement de fonds externes, le Secrétariat ne pourra pas garantir la réalisation de ce programme tellement important pour l'utilisation durable des espèces sauvages.
26. Si des fonds externes supplémentaires devenaient disponibles, la portée du programme de certains ateliers pourrait être élargie.
27. Le Secrétariat soumettra un rapport d'activité à chaque session du Comité permanent qui aura lieu dans la période du programme de travail. Le Secrétariat tiendra également informés le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes à leurs sessions ordinaires.

Assistance aux autorités scientifiques dans la formulation des avis de commerce non préjudiciable

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR DEVELOPPER
LE MANUEL SUR LA FORMULATION DES AVIS DE COMMERCE NON PREJUDICIALE

Atelier en Afrique de l'Ouest

1. Pays impliqués: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Sénégal, Togo.
2. Principaux taxons dans le commerce: reptiles: varans, caméléons, serpents, perroquets.
3. Principales autres questions à aborder: élevage en ranch de reptiles, élevage en captivité, commerce de spécimens CITES en tant que souvenirs pour touristes, prélèvement de spécimens dans la nature et établissement de quotas.

Atelier en Indonésie

1. Pays impliqués: Indonésie, Brunéi Darussalam, Malaisie (Sabah et Sarawak), Papouasie-Nouvelle-Guinée.
2. Principaux taxons dans le commerce: coraux durs, varans, singes, orchidées, perroquets, serpents, fougères arborescentes.
3. Principales autres questions à aborder: identification de coraux, élevage en captivité, quotas.

Atelier pour les pays de la mer Caspienne

1. Pays impliqués: Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Iran, Kazakhstan (si ce pays devient Partie), Turkménistan (peut-être avec d'autres pays de la mer Caspienne tels que la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie).
2. Principaux taxons dans le commerce: esturgeons.
3. Principales autres questions à aborder: aspects généraux de l'application de la CITES. Cet atelier portera principalement sur le commerce des esturgeons et de leurs parties et produits.

Atelier pour l'Amérique centrale et le nord de l'Amérique du Sud

1. Pays impliqués: Colombie, Guyana, Honduras, Nicaragua, Panama, Suriname, Venezuela.
2. Principaux taxons dans le commerce: amphibiens, orchidées, reptiles, perroquets.
3. Principales autres questions à aborder: élevage en ranch, élevage en captivité, prélèvement de spécimens dans la nature et établissement de quotas.

Atelier en Asie du Sud-Est

1. Pays impliqués: Cambodge, Chine, Malaisie, Myanmar, Thaïlande, Viet Nam.
2. Principaux taxons dans le commerce: orchidées, oiseaux, reptiles.
3. Principales autres questions à aborder: élevage en ranch, élevage en captivité, prélèvement de spécimens dans la nature et établissement de quotas.

Atelier pour les Parties de l'océan Indien

1. Pays impliqués: Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles.
2. Principaux taxons dans le commerce: plantes (orchidées, succulentes), reptiles (caméléons, geckos diurnes, tortues terrestres).
3. Principales autres questions à aborder: élevage en captivité, prélèvement de spécimens dans la nature et établissement de quotas.